



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 26765

Texte de la question

M. François Goulard interroge M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la situation des orphelins de guerre au regard des engagements du Président de la République. Celui-ci s'était engagé à « instituer une mesure de réparation pour tous les orphelins de guerre n'ayant pas bénéficié des précédentes mesures. » Il semble que le décret en préparation ne concerne que les orphelins de la seconde guerre mondiale. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement quant aux orphelins d'autres conflits passés et en cours.

Texte de la réponse

Comme cela a été annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, le préfet Jean-Yves Audouin a été chargé d'une mission d'étude juridique et financière sur ce sujet. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées prochainement. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra alors les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26765

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5796

Réponse publiée le : 12 août 2008, page 6950